



Commune de
Villorsonnens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 DECEMBRE 2010, A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE , A ORSONNENS

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	70 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	une personne
Scrutateurs :	MM. Hubert Berset & André Bérard

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 47 du 26 novembre 2010;
- le bulletin communal n° 28;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue à chacun et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

Une modification est apportée au point 3.2 lettre c) du tractanda concernant l'AEGN, sujet soumis à information et non à votation.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 03 mai 2010. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Présentation du plan financier
3. Budget 2011
 - 3.1. présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2. budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
 - a) installation d'un turbidimètre
 - b) bouclage du quartier « En Chammartin », à Chavannes
 - c) AEGN : transformation et agrandissement de la STEP à Autigny
 - d) éclairage public : assainissement (suite)
coupure nocturne
 - e) toiture de l'école de Villarsiviriaux
 - 3.3. budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.4. vote du budget d'investissement et de fonctionnement
4. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV)
5. Approbation du règlement relatif aux critères d'attribution des parchets communaux
6. Approbation de la modification du règlement du cimetière
7. Reprise de la route « En Terdo », à Villargiroud
8. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 03 mai 2010 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Présentation du plan financier

Conformément à la législation en vigueur, le plan financier communal est réactualisé annuellement et présenté à l'assemblée à titre informatif uniquement. Après la prise en compte des apurements et de l'évolution de la situation, ce dossier révèle les tendances à dégager sur les cinq prochaines années. Cependant, en raison des nombreux changements que l'Etat a réalisés ces dernières années, il s'avère difficile de présenter un tel document de manière fiable.

3. Budget 2011

Budget des investissements

Après les années fastes de 2006 à 2010, la situation a évolué de manière inquiétante. Les raisons sont multiples notamment :

- les baisses successives de l'impôt cantonal non découplées qui agissent donc sur les rentrées fiscales des communes ;
- l'abandon de la classification des communes au profit de la nouvelle péréquation, pénalisant ainsi les communes ;
- les nouveaux transferts de charges de l'Etat vers les communes ainsi que la nouvelle péréquation signifient une augmentation des charges pour 2011 de Fr. 180'000.00 pour Villorsonnens.

Malgré un résultat déficitaire, le Conseil communal annonce des investissements sans emprunt grâce au montant mis en réserve provenant de la vente de la Chapellenie.

a) Installation d'un turbidimètre

A la demande du Laboratoire cantonal et pour garantir une sécurité supplémentaire, le Conseil communal propose à l'assemblée l'installation d'un turbidimètre pour un montant de Fr. 10'000.00, appareil permettant de mettre en décharge des eaux trop élevées en turbidité (particules de sable ou de petit gravier) lors de fortes pluies, afin que les UV puissent réguler le traitement de façon optimale.

Le financement sera réalisé par les disponibilités de la caisse communale

Rapport de la Commission financière

L'investissement de Fr. 10'000.00 prévu par le Conseil communal est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit.

Question

A la question de M. Hubert Berset souhaitant connaître l'endroit où sera installé cet appareil, il est répondu que ce turbidimètre sera posé au réservoir de Villarsiviriaux sur une conduite provenant des captages situés sur le territoire de M. Villosz.

Vote

Cet investissement est accepté par 69 voix et une abstention.

b) Bouclage du quartier « En Chammartin », à Chavannes

Les propriétaires d'un terrain situé « En Chammartin », à Chavannes sont actuellement en tractation avec un promoteur sur un projet de constructions dans ce secteur. Si le projet aboutit, il faudra procéder à un bouclage du système d'alimentation en eau potable du quartier (Fr. 26'000.00) et assainir le réseau des eaux usées (Fr. 18'500.00). De ce fait, le Conseil communal estime important d'entreprendre l'équipement du secteur situé en amont afin de n'avoir pas à intervenir ultérieurement sur des parcelles construites et aménagées. Le financement sera réalisé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement de Fr. 44'500.00, basé sur les documents et justificatifs, est supportable pour la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

Vote

Cet investissement est accepté par 65 voix et 5 abstentions.

c) AEGN : transformation et agrandissement de la STEP à Autigny

Pour information : afin de répondre aux critères exigés par la législation fédérale, d'importants travaux de rénovation, de transformation et d'amélioration du traitement des eaux doivent être entrepris à la STEP d'Autigny. Si les délégués acceptent l'investissement de Fr. 7'000'000.00, la part à charge de Villorsonnens s'élèvera à env. Fr. 900'000.00. Par conséquent, la répercussion se fera sentir au niveau des taxes.

Question

M. Bertrand Aeberhard aimerait connaître l'incidence de l'entrée en fonction de la nouvelle DCMI. Une réponse lui sera donnée ultérieurement.

d) Eclairage public - assainissement et mesures d'économie

Après avoir remplacé une partie de l'éclairage endommagé par la grêle de 2009, le Conseil communal envisage de poursuivre cet assainissement, village par village, en remplaçant les lampes défectueuses et les lampes à mercure, rendant ainsi l'ensemble de l'éclairage conforme aux obligations à réaliser entre 2013 et 2014 – coût Fr. 40'000.00.

De plus, actuellement 166 lampes publiques sont allumées continuellement chaque nuit. Afin de diminuer la consommation d'énergie, le Conseil communal propose une coupure nocturne entre 1 heure et 5 heures, tout en laissant quelques lampadaires actifs dans chaque village. Le montant estimé est de Fr. 26'000.00.

Pour information, en signe d'encouragement le Groupe E participe financièrement à ces deux investissements.

Le financement sera assuré par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement de Fr. 66'000.00 prévu est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

Vote

Cet investissement est accepté par 67 voix et 3 abstentions.

e) Toiture de l'école de Villarsiviriaux

Le Conseil communal estime qu'une rénovation globale de la toiture du bâtiment de l'école de Villarsiviriaux s'avère absolument nécessaire. En effet, à ce jour l'éternit est en grande partie très dégradée ; les chéneaux sont rouillés et percés ; les berceaux en bois sont partiellement pourris et l'isolation est atteinte par l'humidité. Le coût estimé à Fr. 135'000.00 sera financé par les disponibilités de la caisse communale.

L'ECAB annonce une participation de 35% sur le montant de la couverture en éternit.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière approuve cet investissement de Fr. 135'000.00 et propose de l'accepter.

Vote

Ce crédit est accepté par 65 voix et 5 abstentions.

Budget de fonctionnement 2011

M. le Syndic parcourt le budget chapitre par chapitre et en donne commentaire. Il relève entre autres :

- l'adaptation des salaires de tout le personnel communal de 2% ;
- le transfert des charges par l'Etat pénalisant grandement les communes et, par conséquent, de très fortes augmentations viennent grever plus spécialement le chapitre de l'enseignement et formation ainsi que celui de la santé.

Pour 2011, le budget se solde par un déficit de Fr. 136'350.00 soit 3,5% du total du compte de fonctionnement.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2011 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un déficit présumé de Fr. 136'350.00. la Commission accepte le budget de fonctionnement.

Vote

Le budget de fonctionnement est accepté par 69 voix et une abstention.

Le budget d'investissement et de fonctionnement est accepté par 66 voix et 4 abstentions..

4. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveysse

Conformément à l'art. 29 des statuts de la RGV, ainsi qu'au préavis du Département des Communes, toutes les assemblées communales et les conseils généraux de la Région Glâne-Veveysse doivent se prononcer sur l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts. Le dossier a pu être consulté au bureau communal ou sur le site de la commune.

Vote

L'assemblée accepte cette modification par 64 voix et 6 abstentions.

5. Approbation du règlement relatif aux critères d'attribution des parchets communaux

Mme Dévaud explique les raisons pour lesquelles un tel règlement a été élaboré. Les conflits que le Conseil communal a dû gérer lors de la précédente attribution des parchets ont révélé qu'il était absolument nécessaire d'avoir un règlement sur lequel se baser pour les

prochaines attributions car sans cela, le Conseil communal ne peut pas se défendre en cas de litige. Les agriculteurs étant actuellement locataires de parchets ne sont pas concernés par ce règlement. Ce dernier sera applicable uniquement aux nouvelles locations de parchets. Le règlement soumis a été établi par la Préfecture de la Glâne, soutenue par le service juridique cantonal, à l'intention de toutes les communes glânoises intéressées ceci afin d'appliquer un principe d'équité et d'égalité de traitement

Questions

M. Yvan Defferrard fait remarquer que l'art. 4 pt c) stipulant « le candidat qui est membre d'une société de laiterie de la commune se voit attribuer un bonus équivalent à la note 2 » devrait être supprimé car il y a de plus en plus d'agriculteurs qui ne vont plus « couler » et qui font de l'engraissement.

Mme Dévaud explique que cet état de fait sert à donner un bonus à un agriculteur qui va livrer son lait à la laiterie mais ne veut pas dire qu'un parchet ne sera pas attribué à celui qui n'y va pas.

Selon l'art. 4 pt a) M. Emmanuel Chassot se demande comment le travail de 40% qu'un agriculteur effectuerait à l'extérieur pourrait être calculé.

Mme Dévaud précise qu'un certificat de salaire pourrait être demandé. Ce point a été mentionné dans ce règlement à cause d'agriculteurs travaillant actuellement à 100% à l'extérieur et qui sont toujours bénéficiaires de parchets communaux. Mais tout est discutable et les situations seront traitées cas par cas.

M. Wicky précise que tout ne doit pas être pris à la lettre et qu'il est difficile de répondre précisément à toutes les questions.

M. Michel Chenux pense que le Conseil devrait être plus équitable par rapport à la répartition des parchets et que des échanges devraient pouvoir être effectués.

Mme Dévaud informe qu'il y a déjà beaucoup d'échanges faits entre les agriculteurs eux-mêmes.

M. le Syndic relève qu'il y a certainement un moyen d'améliorer la situation et que sa question devrait pouvoir trouver une solution entre agriculteurs. Tout en sachant qu'il n'est pas possible de réattribuer les parchets déjà pris, le problème soulevé est à prendre en compte.

La surface totale des parchets communaux demandée par M. Rolle sera communiquée ultérieurement.

Pour revenir à la proposition de M. Yvan Defferrard au sujet de la suppression du pt c) de l'art. 4, M. Wicky explique que le point du tractanda doit être voté en premier. Si l'assemblée le refuse, la proposition de M. Defferrard sera votée en second.

M. Philippe Berset aimerait savoir si « les Moilles » sont à considérer dans ces critères.

M. Jean-Pierre Berset dit que ces critères ne sont pas applicables à ce secteur car « les Moilles » font partie du domaine alpestre.

M. Bertschi, en qualité de préposé pour l'agriculture, précise que la commune a deux alpages qui ne sont pas considérés comme parchets communaux, dont « les Moilles ».

M. Boivin relève que ce règlement a été élaboré consciencieusement et il renvoie l'assemblée à l'art. 2 lettre f) qui qualifie clairement la définition d'un parchet communal.

Vote du règlement selon proposition du Conseil communal

L'assemblée l'accepte par 54 oui contre 1 non et 8 abstentions.

6. Approbation de la modification du règlement du cimetière

Le Conseil communal propose de modifier les art. 15 et 16 de ce règlement en précisant la procédure d'information avant une désaffectation et en modifiant le mode et le contenu de la facturation destinée à la succession.

M. Grossenbacher explique que ces modifications ont été décidées suite à des difficultés qui ont surgi à plusieurs reprises notamment lorsque la succession refuse d'entrer en matière.

Vote

L'assemblée approuve cette modification du règlement par 62 oui et 8 abstentions.

7. Reprise de la route du quartier « En Terdo », à Villargiroud

Lors de l'établissement d'un verbal de division, le Conseil communal a appris par le géomètre que ladite route n'était pas encore inscrite au Registre foncier à titre de propriété communale.

Les infrastructures ont été reprises il y a quelques années déjà mais le bornage du tronçon routier était resté en suspens et la réalisation n'a donc pas été finalisée.

M. Bertschi précise qu'il s'agit d'une simple formalité sans incidence financière pour la commune.

Vote

L'assemblée accepte cette reprise de route par 65 voix contre 5 abstentions.

9. Divers

Fusion des communes

L'article paru dans La Liberté a déjà informé la population des intentions du Conseil d'Etat de réduire le nombre des communes et de parfaire son encouragement par une participation financière.

Face aux situations et aux dossiers de plus en plus complexes, la tendance vise de plus en plus vers une professionnalisation pour la gestion d'une commune.

De nombreuses démarches ont déjà été effectuées à l'échelle régionale (AEGN, RGV, Bicubic, Patinoire, etc..) démontrant que l'on appartient déjà à une communauté qui dépasse largement les limites communales. Les projets de collaboration ou de fusion des pompiers, de création d'un plan directeur régional pour l'aménagement du territoire vont dans le même sens.

A l'heure actuelle, il y a eu beaucoup de discussions mais peu de décisions. Les situations financières des différentes communes ont été comparées ; une séance avec le service des communes a eu lieu ; une marche à suivre est en cours.

Prochainement, un budget commun sera réalisé pour avoir une projection des plus réalistes possible. Un calendrier de travail sera établi puis une décision finale devra être prise.

M. Wicky précise que c'était un devoir pour le Conseil communal de « monter dans ce train » quitte à ne pas donner suite. Il encourage la population à en parler, à glâner des informations afin d'être à même de prendre une décision le moment voulu.

Réfection de la toiture de la halle

Suite à la grêle de 2009, la toiture de la halle et la façade seront réparées par l'entreprise Schneider SA durant l'été prochain. L'ECAB payera la totalité des réparations pour un montant de Fr. 235'000.00.

Nouvelle législature

M. Wicky rappelle que cette législature arrive à son terme et informe que Mmes Sylviane Jaquet, Annelise Romanens, Irène Serna et M. Luc Grossenbacher ne se représenteront pas aux prochaines élections communales. M. Olivier Moullet a déjà démissionné il y a quelques mois pour raison personnelle.

Forages

Afin que la commune puisse disposer de suffisamment d'eau potable même en période de sécheresse, le Conseil communal a entrepris diverses démarches pour améliorer quantitativement l'alimentation du réservoir de Villarsiviriaux. L'arrangement que nous avons tenté de trouver avec la commune de Romont, en faveur de qui « un droit exclusif de capter de l'eau » est inscrit au Registre foncier, n'ayant pas abouti, le Conseil communal continue de travailler pour trouver une solution.

Sécurité routière

Le dossier se trouve actuellement au service des Ponts & Chaussées qui nous a avisés qu'il ne sera étudié que dans le mois de février 2011.

Swisscom TV

Selon les dernières informations, la position de Swisscom est toujours inchangée et le coût pour un raccordement se monterait toujours à environ Fr. 250'000.00. Pour le moment, il reste la solution de la parabole ou une mobilisation des citoyens envers cette entreprise. Quant à la fibre optique, elle n'est pas encore d'actualité. Le Conseil communal a quelques réticences à mettre un tel montant au budget.

Question

Pris note de la question de Mme Vallotton demandant le nombre de ménage pouvant recevoir Swisscom TV.

M. le Syndic annonce que M. Paul Chammartin, de Chavannes, actuellement au home à Siviriez, est entré dans sa 100^{ème} année. Il a été fêté ce 13 décembre 2010 au foyer Ste-

Marguerite, en présence de M. Godel, Conseiller d'Etat, de M. Schorderet, Préfet, et d'une délégation du Conseil communal.

M. Stéphane Page demande ce que veut dire « service hivernal réduit ».

M. Wicky lui répond que cette appellation signifie « travail bien fait mais sans excès ». Les routes sont praticables en temps hivernal avec un équipement adéquat.

M. Stéphane Page aimerait des précisions sur la place de jeux qui a été réalisée à Villarsiviriaux.

M. Wicky explique que Villarsiviriaux n'était doté d'aucune place de jeux hormis la cour et le terrain situé à l'école, terrain pas forcément bon et situé devant l'appartement des locataires. Cette place a été créée de façon peu coûteuse par des employés communaux.

Conclusion

Pour clore les débats, M. Wicky remercie l'assemblée pour l'intérêt porté aux affaires communales et toutes les personnes oeuvrant pour la commune. Chacun est invité à partager le verre de l'amitié.

M. Repond prend la parole pour remercier tout spécialement M. le Syndic pour tout le travail qu'il accomplit avec compétence et diligence.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

F. Wicky